



ALEBA INFO

Juillet 2015

LE BULLETIN D'INFORMATION DU PREMIER SYNDICAT DU SECTEUR FINANCIER

DANS CE NUMÉRO

Des actualités mitigées

par La Rédaction



Juste avant les vacances d'été, ce mois de juillet fut fort chargé d'un point de vue socio-politique. Et la rédaction de l'ALEBA Info va vous faire part des actualités mitigées des dernières semaines dans ce numéro.

Dans un ordre chronologique, commençons par une bonne nouvelle : le 15 juin, la convention collective du secteur des assurances a enfin été signée avec l'ACA qui ne voulait pas se plier aux exigences des syndicats.

Le mois de juin se termine dans le calme avec l'Assemblée Générale de l'ALEBA. Vous trouverez le discours du Président dans son intégralité sur notre site web www.aleba.lu.

Mais ensuite commence un mois de juillet très mouvementé : le 2 juillet, la Chambre des Députés a voté la réforme sur le dialogue social à l'intérieur des entreprises. La publication au Mémorial a d'ailleurs été faite ce 27 juillet. La rédaction de l'ALEBA Info va en analyser les avantages et inconvénients sous forme d'un DOSSIER SPÉCIAL dans la prochaine édition de septembre.

Ensuite c'est l'heure des présentations des rapports annuels de l'ADEM et du Commissariat aux Assurances. En quelques mots : l'emploi a progressé, le taux de chômage est en hausse et le secteur des assurances se porte bien.

Mi-juillet, le gouvernement annonce qu'à partir du 1^{er} août, les étudiants pourront faire leur demande d'aide financière pour leurs études par voie électronique. Le projet « CEDIES GOES DIGITAL » vise à faciliter la vie de l'étudiant et de l'administration, certes, mais pour cela il faut disposer d'une certification LuxTrust.

Vous découvrirez en page 4 un projet pionnier réalisé par la délégation ALEBA à la State Street : une assurance complémentaire santé sur mesure pour les salariés de la banque et leurs familles ! Un projet innovant dont beaucoup pourront s'inspirer !

Voilà en quelques mots l'actualité des dernières semaines, qui comme la météo du mois de juillet, fut très mitigée !

La rédaction de l'ALEBA Info souhaite à tous ceux qui seront en congé de très bonnes vacances ! Et pour tous les autres, votre syndicat est à votre disposition tout le mois d'août, pendant les heures d'ouverture habituelles. Bonne lecture à tous et rendez-vous en septembre !

Réformes prévues dans les préretraites

Pourquoi la préretraite-solidarité va être abrogée ?

Page 2



La formation de réorientation fait désormais partie de la CCT des banques

Le mercredi 15 juillet 2015, L'ABBL, l'ALEBA, l'OGBL-SBA, le LCGB-SESF ont signé une mise à jour de l'accord sur la formation.

Page 4

Ça se passe chez vous

Les dernières nouvelles en provenance de vos sections, et un retour sur l'actualité nationale sociale et économique des dernières semaines.

Page 4

Dossier spécial

La réforme sur le dialogue social vient d'être adoptée par la Chambre des Députés. La Rédaction de l'ALEBA Info vous proposera un dossier complet à ce sujet dans le prochain numéro. Les avantages, les inconvénients, ainsi que les avis d'experts y seront exposés.

L'ADEM vers de nouveaux défis

par La Rédaction

L'ADEM a présenté le 13 juillet son rapport d'activités 2014.

Emploi et chômage en hausse



L'emploi salarié a progressé de 2,5% au Luxembourg en 2014. Entre décembre 2013 et décembre 2014, 121.849 recrutements ont été effectués. Par contre, 2014 fut une mauvaise année pour le chômage avec un taux ayant atteint le pic des 7,1% (soit 18.587 personnes).

Mais la situation semble se stabiliser puisque le taux de chômage du mois de juin 2015 s'élève à 6,9 % (soit 16.833 personnes).

L'objectif pour l'ADEM en 2015 est que 12.650 demandeurs d'emploi par an soient embauchés par les entreprises luxembourgeoises, soit 1.054 personnes en moyenne par mois.

Le parcours personnalisé va être généralisé

De quoi s'agit-il ? Chaque demandeur d'emploi étant différent, les conseillers de l'ADEM passent par un « profilage » pour définir son degré d'employabilité sur la base de critères comme l'expérience, la formation, les compétences linguistiques ou l'état de santé. Ceci pour mieux orienter le demandeur d'emploi vers l'offre de services qui colle à ses besoins.

Ceux qui sont plus en adéquation avec le marché de l'emploi et ses exigences, bénéficient ensuite d'un encadrement « régulier » de l'ADEM, tandis que ceux qui doivent d'abord y être préparés auront un suivi « intensif ».

Dans les deux cas, est mise en place une convention de collaboration entre le demandeur d'emploi et l'ADEM qui fixe les démarches concrètes pour parvenir à réintégrer le marché de l'emploi. Depuis que cet encadrement individualisé a commencé à être testé à Wasserbillig, en septembre 2013, près de 10.000 demandeurs d'emploi ont été profilés. Ce parcours personnalisé sera généralisé à tous les nouveaux demandeurs d'emploi avant la fin de cette année.

Une nouvelle identité visuelle



La directrice de l'ADEM a profité pour présenter le nouveau logo et le nouveau slogan de l'agence. « Cela doit symboliser le rebond et la nouvelle chance à

donner aux demandeurs d'emploi », explique-t-elle.

Réformes prévues dans les préretraites

par La Rédaction

La Rédaction de l'ALEBA-Info a participé le 22 juillet à la conférence de presse au ministère du Travail où le ministre Nicolas Schmit a expliqué les réformes prévues dans les préretraites et pourquoi la préretraite-solidarité sera abrogée.

Rappelons les **quatre formes de préretraites** qui existent **actuellement au Luxembourg** :

- La **préretraite-solidarité** permet de remplacer un salarié de 57 ans et plus par un demandeur d'emploi, un apprenti ou un salarié exposé immédiatement au risque d'un licenciement économique.
- La **préretraite-ajustement** s'adresse au personnel d'une entreprise en difficultés économiques.
- La **préretraite pour travail posté** s'adresse aux salariés justifiant la prestation d'un travail posté dans le cadre d'un mode d'organisation du travail fonctionnant par équipes successives (dont un poste de nuit) ou d'un travail sur poste fixe de nuit pendant un nombre minimal d'années.
- La **préretraite progressive** permet la réduction progressive du temps de travail (temps plein à temps partiel) en cas d'embauche d'un demandeur d'emploi, un apprenti ou un salarié exposé immédiatement au risque d'un licenciement économique.

Le 10 juillet dernier le Conseil de gouvernement a adopté des réformes qui portent les modifications suivantes :

la **préretraite-solidarité sera abrogée** et les trois autres restantes seront modifiées en vue d'une plus grande flexibilité. Le gouvernement veut surtout encourager les salariés à travailler plus longtemps, s'ils le souhaitent, en prolongeant l'âge de la préretraite jusqu'à 63 ans accomplis (60 ans auparavant).



Le précédent gouvernement avait déjà l'intention d'abroger la préretraite-solidarité, car le nombre de salariés en préretraite-solidarité est en baisse (460 personnes en 2013, 343 personnes en 2014). Le but initial de la préretraite était de constituer un élément de solidarité avec les jeunes sans emploi. Or, les chiffres montrent qu'elle n'atteint plus son objectif.

Les entreprises qui voulaient envoyer des salariés en préretraite-solidarité et bénéficier des aides étatiques, devaient absolument embaucher des chômeurs pour remplacer ces salariés. Or, ceci ne fût pas simple du tout, car elles ne trouvaient pas les personnes adéquates avec le niveau de formation et de qualification requis. **Ainsi, le ministre Schmit préfère investir les quelques 19 millions d'euros** (dépensés dans la préretraite-solidarité en moyenne depuis 2012) **dans la formation des chômeurs.**

Toutefois, les salariés travaillant dans une entreprise avec une Convention collective qui prévoit la préretraite-solidarité ne seront pas touchés par cette réforme tant que la convention est en cours. La réforme ne sera en vigueur qu'à partir du moment où une nouvelle convention sera signée. De même qu'un salarié actuellement en préretraite-solidarité ou en ayant fait la demande, ne sera pas touché par cette réforme.

La Rédaction dispose de toutes les modifications concernant les trois autres formes de préretraite distribuées par le ministère lors de la conférence de presse.

Si vous souhaitez en disposer, n'hésitez pas à contacter Sandra Carvalho par email à sandra.carvalho@aleba.lu ou par téléphone au 223 228-306.



À partir du 1^{er} août, les étudiants pourront formuler leur demande d'aide financière par voie électronique.

Juste avant le début des vacances scolaires, le gouvernement a présenté le lancement d'un assistant électronique pour faciliter le processus de demande d'aide financière pour les étudiants.

Cet outil devra à la fois faciliter la vie des étudiants et de l'administration. En effet, les demandes effectuées par voie électronique auront l'avantage d'être complètes et ainsi d'être traitées plus rapidement.

Parmi les autres avantages mis en avant par le gouvernement, le catalogue de questions qui, en s'adaptant à votre profil, vous guidera pas à pas, sans perte de temps. Sur la base des informations recueillies, l'assistant électronique remplit le formulaire de demande.

Le système d'authentification ainsi que la signature électronique, certifiés LuxTrust, garantiront la protection des données. Le nouveau service sera disponible sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Ceux qui n'ont pas encore de certificats LuxTrust pourront en acquérir un via le site www.luxtrust.lu

Une fois formulée, la demande restera consultable sur internet et le Cedies pourra contacter le demandeur pour d'éventuelles précisions. Le nouvel outil est accessible depuis la plateforme «guichet.lu». **C'est d'ailleurs sur cette plateforme que l'étudiant devra s'enregistrer au préalable.**

Nouvelle adresse à partir d'août

À partir du 6 août, le Cedies accueillera les étudiants dans ses nouveaux locaux au 18-20 Montée de la Pétrusse, siège du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Assemblée Générale de l'ALEBA

par La Rédaction



C'est dans les locaux de LALUX, à Leudelange, que s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ALEBA, le jeudi 25 juin. Devant un parterre de délégués, de membres, d'anciens et de sympathisants, Roberto Scolati a ouvert la séance, avant de prononcer un discours.

Laurent Mertz est ensuite revenu, dans son rapport d'activité, sur tout le travail réalisé depuis un an.

Alain Back a ensuite fait part de la situation financière de notre association, avant de céder la parole à Lucien Elvinger qui, au nom des Commissaires aux Comptes, a commenté les bilan et comptes de résultats, avant d'inviter l'Assemblée à donner décharge à Alain Back, ce qui a été le cas à l'unanimité.

Roberto Scolati a enfin demandé à l'Assemblée de ratifier :

- la candidature de Laurent Mertz comme Secrétaire Général
- la candidature de Martine Birmann comme Assesseur au Comité Exécutif
- la candidature de Véronique Masi comme Membre du Comité d'Administration

L'unanimité était de mise sur ces changements.

L'Assemblée s'est ensuite retrouvée pour un petit cocktail, dans une ambiance sympathique.

Une journée teambuilding riche en émotions

par La Rédaction

Le vendredi 17 juillet le Comité Exécutif et le bureau syndical de l'ALEBA ont participé à une formation de teambuilding au CEFOS à Remich. Aidés par le formateur Marco Morgante, tous en sont sortis enrichis d'un point de vue professionnel mais aussi personnel. Les compétences de chacun ont été valorisées. Et cela a fait du bien à toute l'équipe !

Ce teambuilding a permis à chacun de s'exprimer librement et de proposer des solutions qui permettront d'améliorer la collaboration et la communication au sein du groupe.

De la part du bureau syndical, un grand merci au Comité Exécutif de nous avoir offert l'opportunité de nous exprimer et d'avoir partagé avec nous cette belle expérience humaine !



Ça se passe chez vous

par La Rédaction

Nouvelle convention collective du secteur des Assurances signée le 15 juin dernier !

Après près de six mois de négociations intenses avec l'ACA, les trois syndicats, l'ALEBA, l'OGBL et le LCGB sont enfin parvenus à un commun accord avec l'ACA. Quand on voit que le secteur se porte très bien (voir article ci-contre), l'ALEBA a eu raison d'être inflexible avec l'ACA.

Le texte de la nouvelle convention 2015-2017 est disponible dans nos bureaux et sur notre site web www.aleba.lu, mais nous pouvons aussi vous l'envoyer par courrier, si vous le souhaitez.

Action d'information à la LALUX

Comme pour célébrer la signature de la nouvelle convention collective, la délégation ALEBA a distribué le 6 juillet à tous les salariés LALUX un « pack ALEBA » contenant une mallette avec un stylo, le nouveau contrat collectif des assurances, un argumentaire « Pourquoi devenir membre ALEBA », une carte de membre ainsi que des informations concernant le site internet.



Nous encourageons tous nos délégués à faire de telles actions de sensibilisation et d'information au sein de leur entreprise. Nous disposons de nombreux gadgets publicitaires et de toutes les documentations nécessaires dans les bureaux de l'ALEBA. Si vous êtes intéressé, contactez-nous par email info@aleba.lu ou par téléphone au 223 228-1, entre 8h00 et 17h00. Nous vous porterons main forte à l'organisation de votre action.

STATE STREET négocie une assurance complémentaire santé sur mesure pour les salariés et leurs familles !

La délégation ALEBA à la STATE STREET a organisé le 3 juillet une journée « Bien-être » destinée aux salariés de la banque. Pendant leur temps de midi, ils pouvaient s'informer sur le sport, la *power food* et sur l'assurance complémentaire santé.



Dans le cadre d'un processus continu de remplir tous les objectifs fixés pendant le mandat de la délégation ALEBA, Gilles Steichen, Vice-président de l'ALEBA et président de la délégation à la State Street, a négocié, ensemble avec son équipe, **une assurance complémentaire santé sur mesure dont tous les salariés et leurs familles peuvent en profiter.**



A. Feiereisen, P. Siebenaler, G. Steichen

Ce travail de pionnier, unique en son genre, a été élaboré en collaboration avec l'agence EQUIDEM, gérée par quatre jeunes hommes professionnels et très dynamiques, membre du groupe FOYER.

Si vous êtes intéressés par ce projet et voulez l'implanter dans votre entreprise, Gilles Steichen se tient à votre disposition pour vous conseiller dans votre démarche : gsteichen@statestreet.com

EN BREF

Le secteur des assurances se porte bien !



Selon Claude Wirion, directeur du Commissariat aux assurances depuis 2015, le

secteur luxembourgeois des assurances se porte bien ! Ainsi, au cours de 2014, des montants records ont été atteints en termes de primes émises

par activité. Le total atteint 36,2 milliards d'euros, en hausse de 11,9 %, porté par une très nette progression des primes émises en assurance vie. « Certains acteurs vont même prochainement venir s'établir au Luxembourg pour y développer une activité vie », avance M. Wirion.



La formation de réorientation fait désormais partie de la convention collective des banques

Le 15 juillet dernier, l'ABBL, l'ALEBA, l'OGBL-SBA, et le LCGB ont signé une mise à jour de l'accord sur la formation. Elle figure à l'annexe I de la convention collective de travail des salariés de banque 2014-2016.

D'après les signataires, le nouvel accord sur la formation reconnaît « le rôle primordial de la formation continue qui constitue une responsabilité conjointe tant de l'employeur que du salarié ». Cet accord ouvre un droit à la formation de réorientation au salarié dont le poste pourrait évoluer de manière significative, voire être « supprimé ».

BULLETIN D'INFORMATION PÉRIODIQUE DE L'ALEBA

Adresse : 29, avenue Monterey | L-2163 Luxembourg

Téléphone : (+352) 223 228 -1

info@aleba.lu

www.aleba.lu



ALEBA, Premier syndicat de la Place Financière